



L'ex-Sénateur du Sud-est, Joseph Lambert, a entamé une action en justice contre l'ancien vice- président du Bureau Electoral Départemental du Sud-est (BED), Jean Rony Philippe, pour diffamation. L'affaire a été entendue, le mardi 14 octobre, sans la présence de l'accusé qui n'est pas dans le pays actuellement.

Dans une interview accordée au journal "Haïti Liberté", Rony Philippe, aurait fait croire que les bandits armés qui avaient attenté à sa vie, le jeudi 3 Avril 2014, sur la route des Railles à Port-au-Prince, commune de Carrefour, auraient des liens avec l'actuel conseiller du président Michel Martelly, Joseph Lambert. L'ancien parlementaire a donc cité l'ex-vice président du BED au correctionnel pour diffamation.

L'affaire a été entendue, le mardi 14 octobre, en absence de l'accusé et de ses avocats. Le tribunal était composé de Me Frantz Elmorin Juge de siège, Me Edner Despinos, Ministère public. Joseph Lambert était accompagné de deux avocats, Me Joseph Claudel Lamour, et Me Joseph Manès Louis.

Après les discussions, le juge de siège, Me Elmorin a ordonné le dépôt des pièces pour analyse, avant de pouvoir donner un verdict définitif sur le jugement.

Jacmel: Joseph Lambert cite l'ex-vice président du BED au correctionnel pour diffamation

Écrit par MM/HPN
Jeudi, 16 Octobre 2014 13:15

Me Despinos qui faisait l'office de Ministère public dans le cadre de la demande de l'avocat de la partie civile qui réclame vingt millions de gourdes comme dommages et intérêts, au profit de M. Lambert, la condamnation de l'homme d'affaire, M. Jean Rony Philippe, à deux ans de prison. Il réclame également cinq mille gourdes en faveur de l'état Haïtien, puisque le délit reproché à M. Philippe est, selon Me Despinos constant.

Le représentant de la partie civile, Me Joseph Claudel Lamour dit attendre la décision du juge pour mettre une fin avec cette pratique de diffamation.

Par Marcia Moise Ancion

moisemarcha@gmail.com